

Nº 80

Le 8 septembre 2016

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

### Qu'avons-nous obtenu?

Notre programme de revendications visait, entre autres, à régler plusieurs grandes questions de santé et de sécurité. Qu'est-il advenu de ces revendications? Tout au long des négociations, nous avons travaillé avec détermination pour obliger Postes Canada à améliorer la santé et la sécurité et les conditions de travail de nos membres.

Nous avons connu un premier succès en obtenant la réduction, de 66 livres à 50 livres, de la limite de poids que les membres FFRS sont tenus de soulever. Il s'agit d'un gain important, qui contribuera de beaucoup à protéger la santé et la sécurité des membres FFRS.

Nous sommes aussi parvenus à une autre importante réalisation en matière de santé et de sécurité en obtenant que les factrices et facteurs puissent préparer les envois de la Médiaposte au retour de leur itinéraire, à la fin de la journée, plutôt qu'au début de la journée, avant de partir livrer le courrier. Ainsi, les factrices et facteurs termineront leur journée de travail à l'intérieur plutôt que dans la rue.

Nous avons aussi réalisé des progrès importants vers la mise sur pied d'un réseau de déléguées et délégués sociaux. Les parties acceptent de s'employer à « *trouver des moyens de soutenir les employées et employés en détresse* » et elles confient ce mandat au *Comité des relations syndicales-patronales*, prévu à l'annexe « T » (1) de la convention collective de l'unité urbaine. L'annexe « T » comprend un fonds qui peut servir à la mise sur pied de différents projets. Nous l'utiliserons pour créer un réseau de déléguées et délégués sociaux qui veillera à soutenir et à protéger nos membres qui éprouvent des difficultés psychologiques.

### Tout n'est pas réglé

Dans toutes les rondes de négociation, il est impossible d'obtenir toutes nos revendications, et cette ronde-ci ne fait pas exception. Une de nos plus importantes revendications en matière de santé et de sécurité demandait que l'employeur élimine la méthode de livraison à liasses multiples et qu'il autorise les factrices et facteurs à assembler le courrier à leur casier de tri. Nous avons tout essayé, jusqu'à la toute fin, pour obtenir cette revendication, mais en vain. La non-inclusion de cette question dans l'entente de principe nous a amené à prendre une décision difficile. La question ne disparaît pas pour autant, puisqu'elle fait l'objet d'un grief national et que nous allons tout tenter pour obtenir gain de cause. Nous n'avons pas non plus réussi à améliorer les dispositions relatives au droit de refus. Nous devons poursuivre nos efforts pour y parvenir tout en mettant de la pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il corrige la définition de « danger » dans le *Code canadien du travail*.

### Du travail préparatoire qui n'est pas perdu

Les défis à relever pour améliorer la santé et la sécurité des membres du STTP sont encore très nombreux. Un des avantages de conventions collectives d'une durée de deux ans est de permettre au Syndicat de reprendre les négociations là où il les a laissées. Beaucoup de travail préparatoire a été accompli au cours des derniers mois pour améliorer la santé et la sécurité des membres et ce travail nous aidera à obtenir nos revendications la prochaine fois si, bien sûr, Postes Canada se présente à la table de négociations avec le mandat de négocier les questions de santé et de sécurité.



Sylvain Lapointe  
Négociateur en chef – unité urbaine



George Floresco  
Négociateur en chef – unité des FFRS

scfp 1979 /jl sep 225  
2015-2019/Bulletin n° 184

**Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • La lutte continue**